



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▣ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

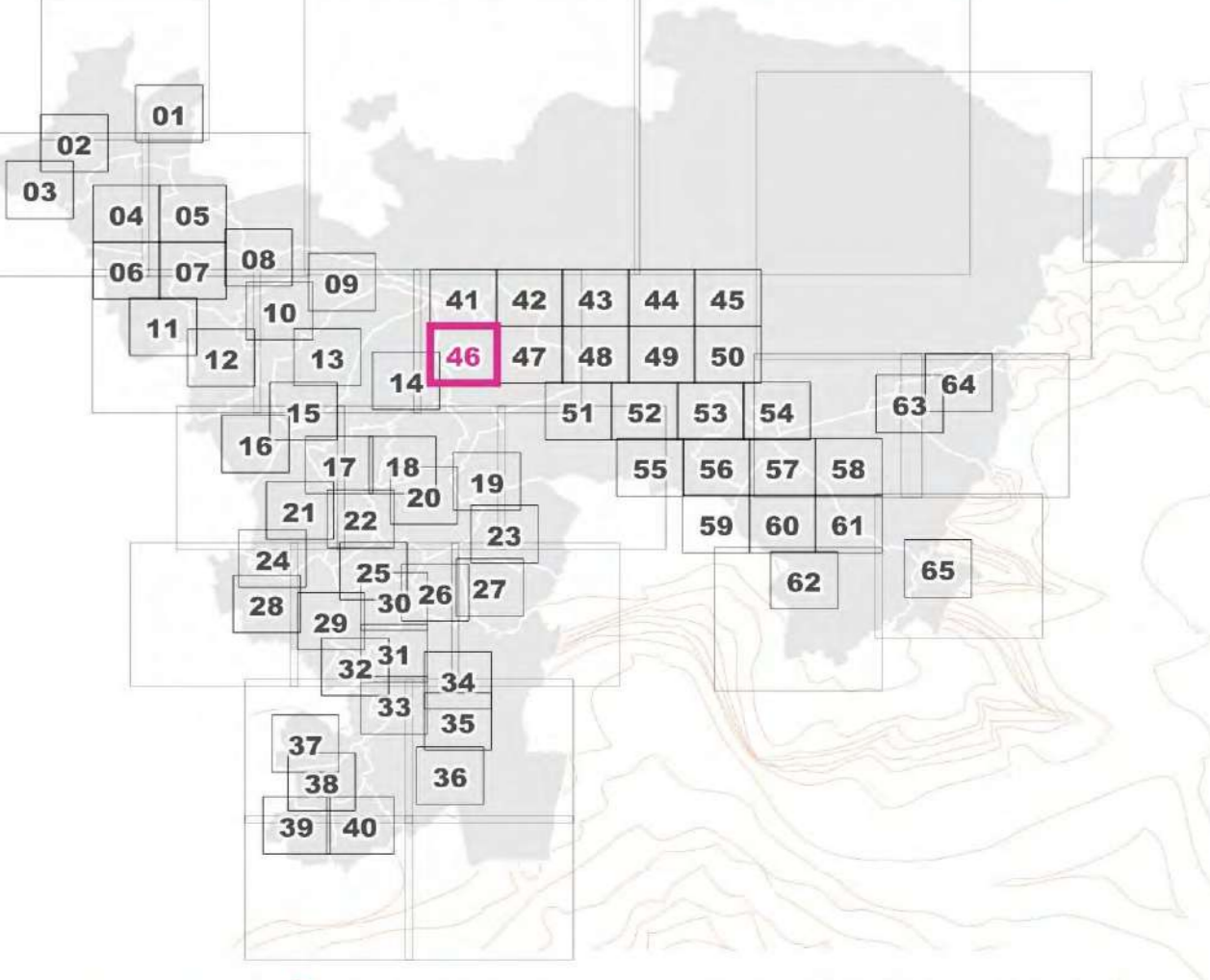
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- ▬ cortège végétal à conserver
- ▬ ligne de construction
- ▬ marge de reculement
- ▬ façade remarquable
- ▬ clôture soumise à dispositions particulières
- ▬ mur de clôture et porche remarquable
- ▬ linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)


- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- ▬ hydrographie
- ▣ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 46
 Schweighouse-sur-Moder

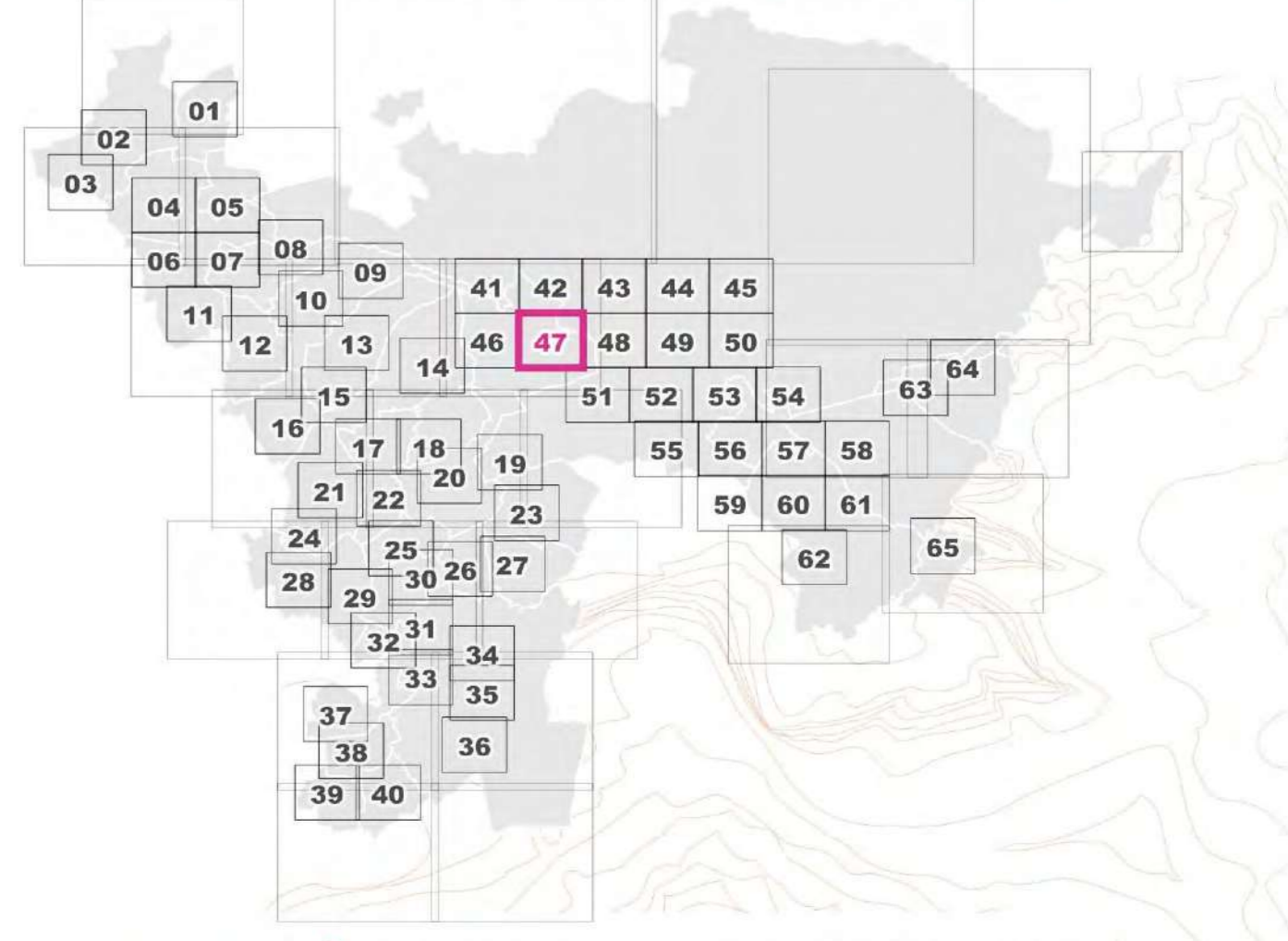
PLUI Arrêté
 06 Janvier 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES


- | | | | |
|--------------------------|--|--|--|
| Le zonage | | Les emplacements réservés | |
| ••••• | limite de zone | | emplacement réservé |
| UBa 7mET | désignation de la zone | | numéro d'opération |
| Les prescriptions | | Les informations | |
| | bâtiment de valeur patrimoniale | | élément de paysage à préserver |
| | bâtiment remarquable de type 1 | | alignement arbre |
| | bâtiment remarquable de type 2 | | cortège végétal à conserver |
| | bâtiment remarquable de type 3 | | ligne de reculement |
| | secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | | façade remarquable |
| | ensemble urbain cohérent | | clôture soumise à dispositions particulières |
| | autre secteur de mixité sociale | | mur de clôture et porche remarquable |
| | périphérie d'attente de projet d'aménagement global | | linéaire commercial et de service |
| | secteur d'entrée de vieux village | | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| | espace boisé classé | | élément paysager à protéger |
| | espace planté à conserver ou à créer | Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS) | |
| +++ | limite communale | | ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| | bâtiment | | parcelle |
| | hydrographie | | hydrographie |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 47
Haguenau, Schwighouse-sur-Moder

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

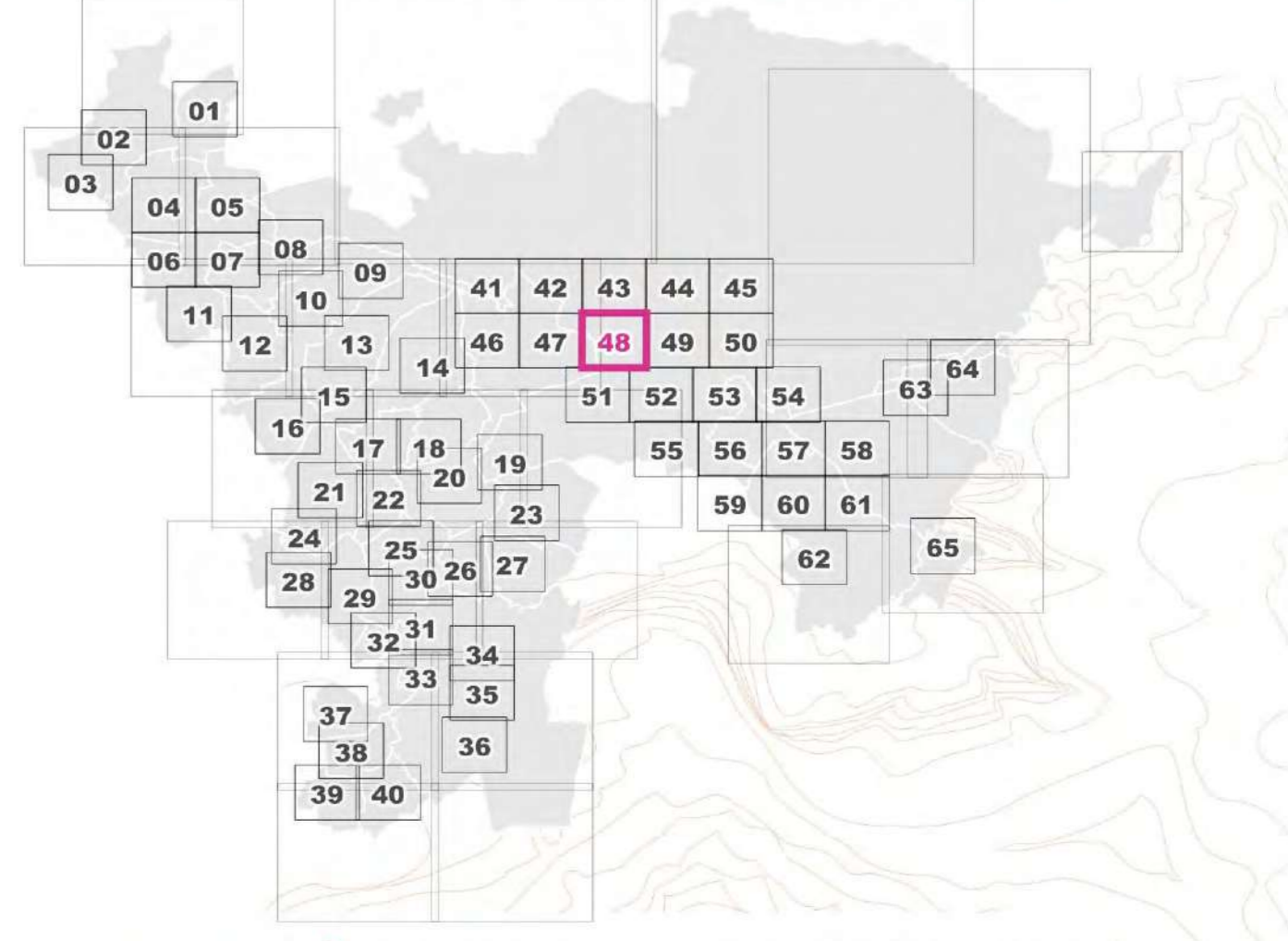


DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Le zonage**
 - limite de zone
 - UBa 7mET désignation de la zone
- Les emplacements réservés**
 - ⊠ emplacement réservé
 - BAT 03 numéro d'opération
- Les prescriptions**
 - ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
 - ▭ bâtiment remarquable de type 1
 - ▭ bâtiment remarquable de type 2
 - ▭ bâtiment remarquable de type 3
 - ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
 - ▭ ensemble urbain cohérent
 - ▭ autre secteur de mixité sociale
 - ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
 - ▭ secteur d'entrée de vieux village
 - ▭ espace boisé classé
 - ▭ espace planté à conserver ou à créer
 - ▭ élément de paysage à préserver
 - alignement arbre
 - ▭ cortège végétal à conserver
 - ▭ marge de reculement
 - ▭ ligne de construction
 - ▭ façade remarquable
 - ▭ clôture soumise à dispositions particulières
 - ▭ mur de clôture et porche remarquable
 - ▭ linéaire commercial et de service
 - arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
 - ★ élément paysager à protéger
- Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)**
 - +++ limite communale
 - ▭ bâtiment
 - ▭ parcelle
 - ▭ hydrographie
 - ▭ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL




RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n° 48

Haguenau, Schweighouse-sur-Moder

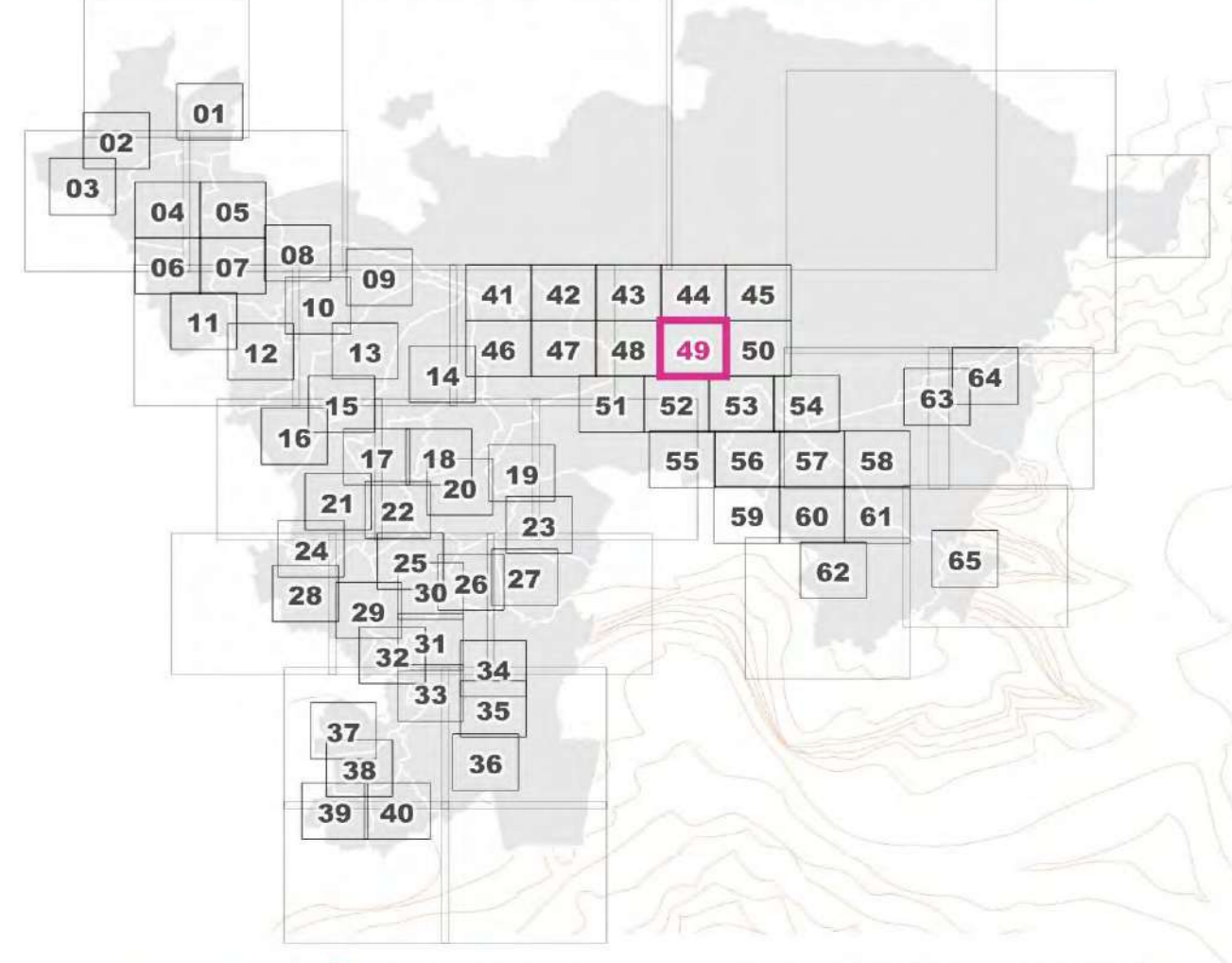
PLUI Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 0me



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|---|---|
| <p>Le zonage</p> <ul style="list-style-type: none"> limite de zone UBa désignation de la zone | <p>Les emplacements réservés</p> <ul style="list-style-type: none"> [Red hatched box] emplacement réservé [Box with 03] numéro d'opération |
| <p>Les prescriptions</p> <ul style="list-style-type: none"> [Blue box] bâtiment de valeur patrimoniale [Dark blue box] bâtiment remarquable de type 1 [Purple box] bâtiment remarquable de type 2 [Red box] bâtiment remarquable de type 3 [Blue hatched box] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation [Red hatched box] autre secteur de mixité sociale [Blue hatched box] périmètre d'attente de projet d'aménagement global [Blue hatched box] secteur d'entrée de vieux village [Green grid box] espace boisé classé [Green grid box] espace planté à conserver ou à créer | <p>Les informations</p> <ul style="list-style-type: none"> [Green grid box] élément de paysage à préserver [Green circles] alignement arbre [Green dashed line] cortège végétal à conserver [Pink dashed line] marge de reculement [Purple dashed line] façade remarquable [Blue dashed line] clôture soumise à dispositions particulières [Blue dashed line] mur de clôture et porche remarquable [Orange dashed line] linéaire commercial et de service [Green circle] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer [Green star] élément paysager à protéger |
| <p>Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> +++ limite communale [Grey box] bâtiment [White box] parcelle [Blue box] hydrographie | <p>[Red hatched box] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral</p> |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 49
 Haguenau

PLUI Arrêté
 06 Janvier 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

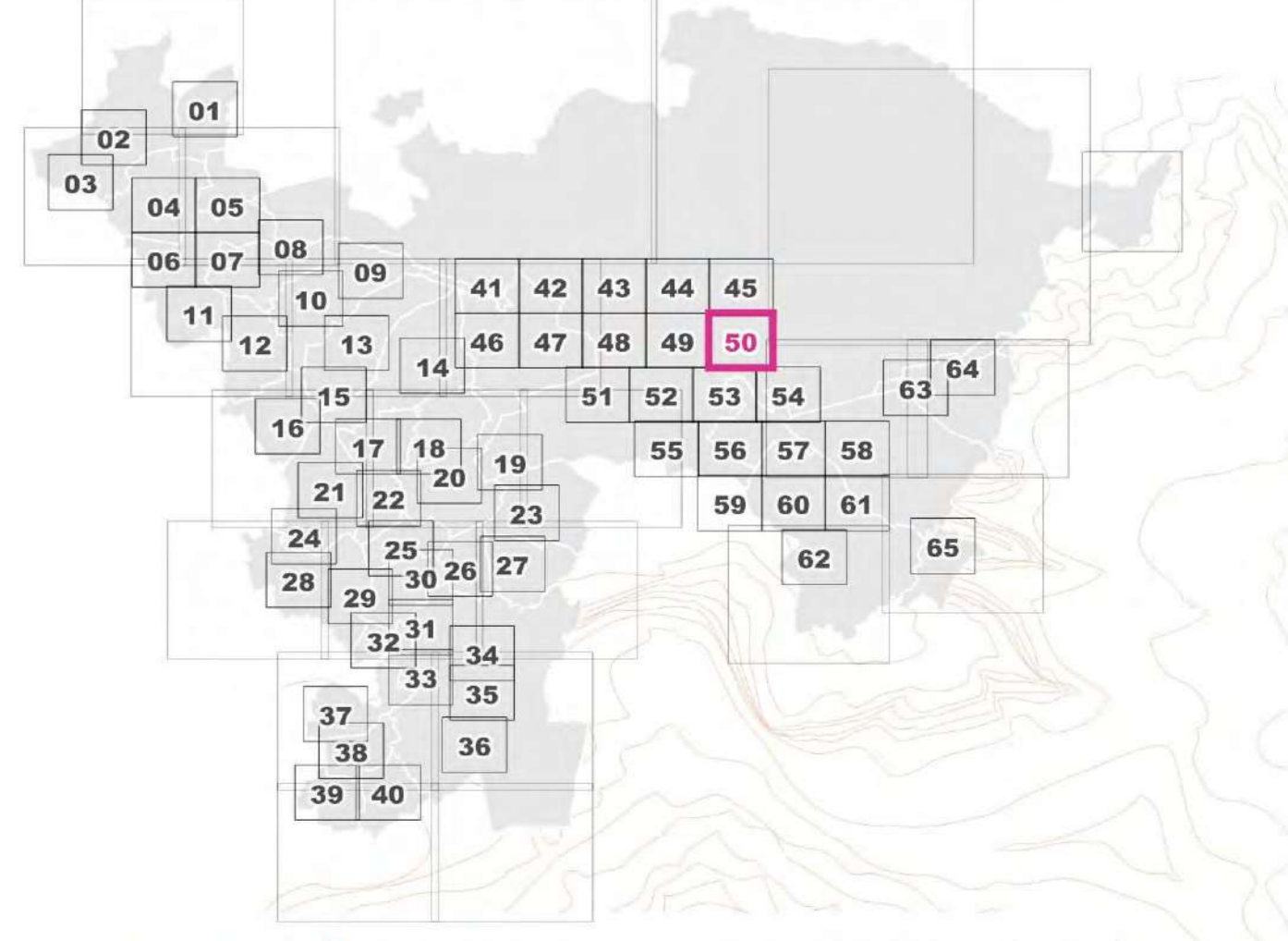
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 50
Haguenau

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa1 désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▨ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

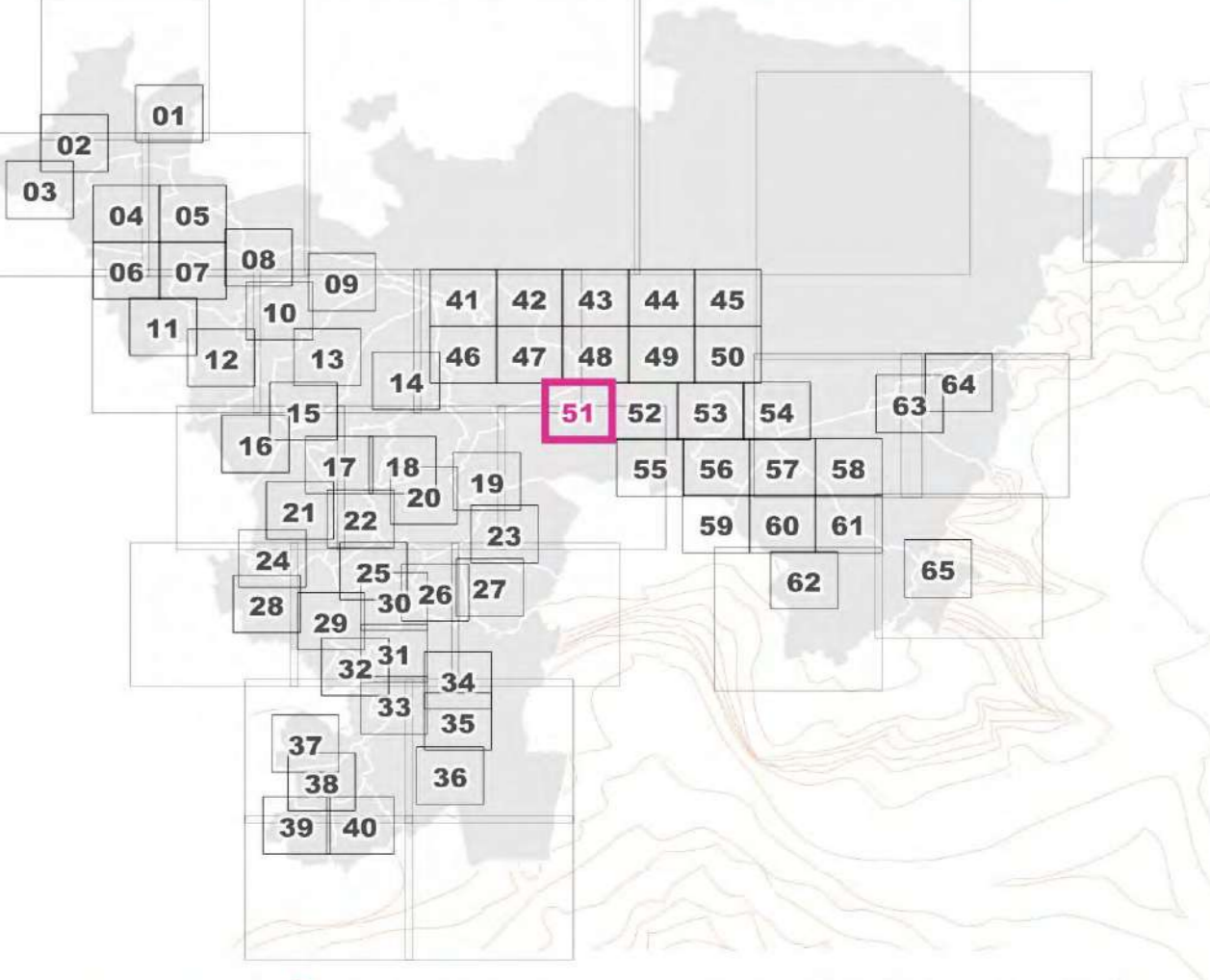
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de reculement
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)


- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie
- ▭ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 51
Haguenau

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 eme



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▨ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

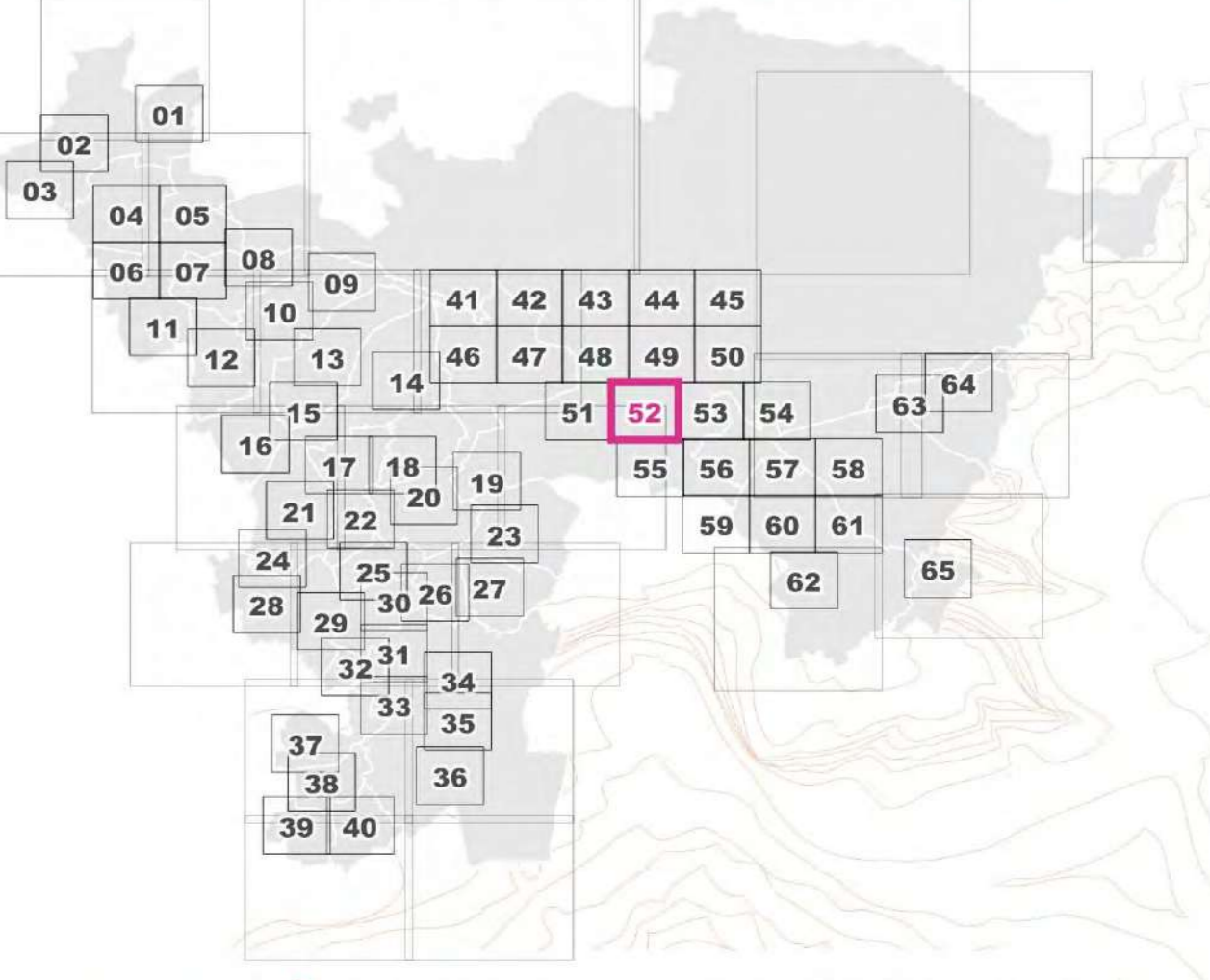
- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▨ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▨ ensemble urbain cohérent
- ▨ autre secteur de mixité sociale
- ▨ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▨ secteur d'entrée de vieux village
- ▨ espace boisé classé
- ▨ espace planté à conserver ou à créer
- ▨ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ▨ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n° 52

Haguenau

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▨ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

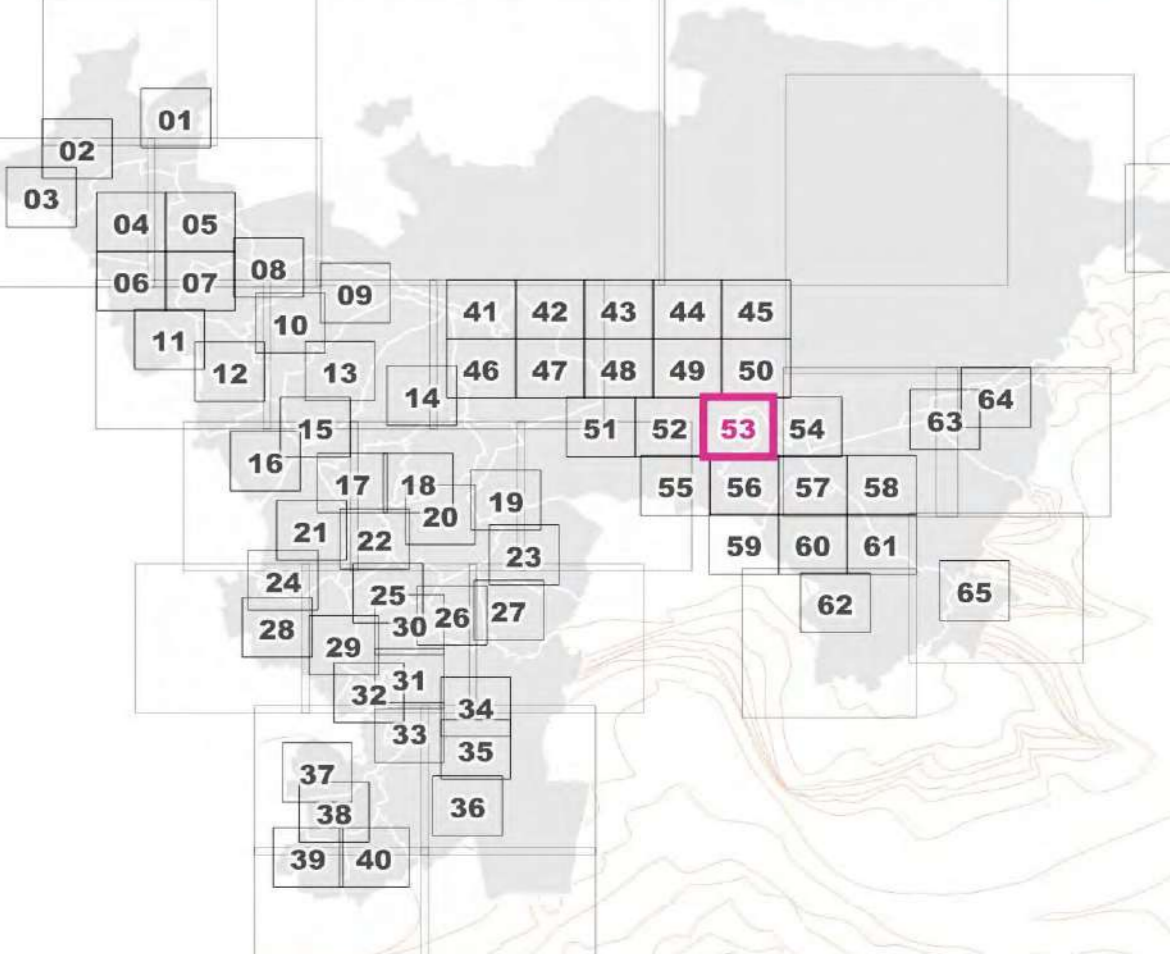
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- - - marge de reculement
- - - ligne de construction
- - - façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)


- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie
- ▭ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 53
 Haguenau, Kaltense

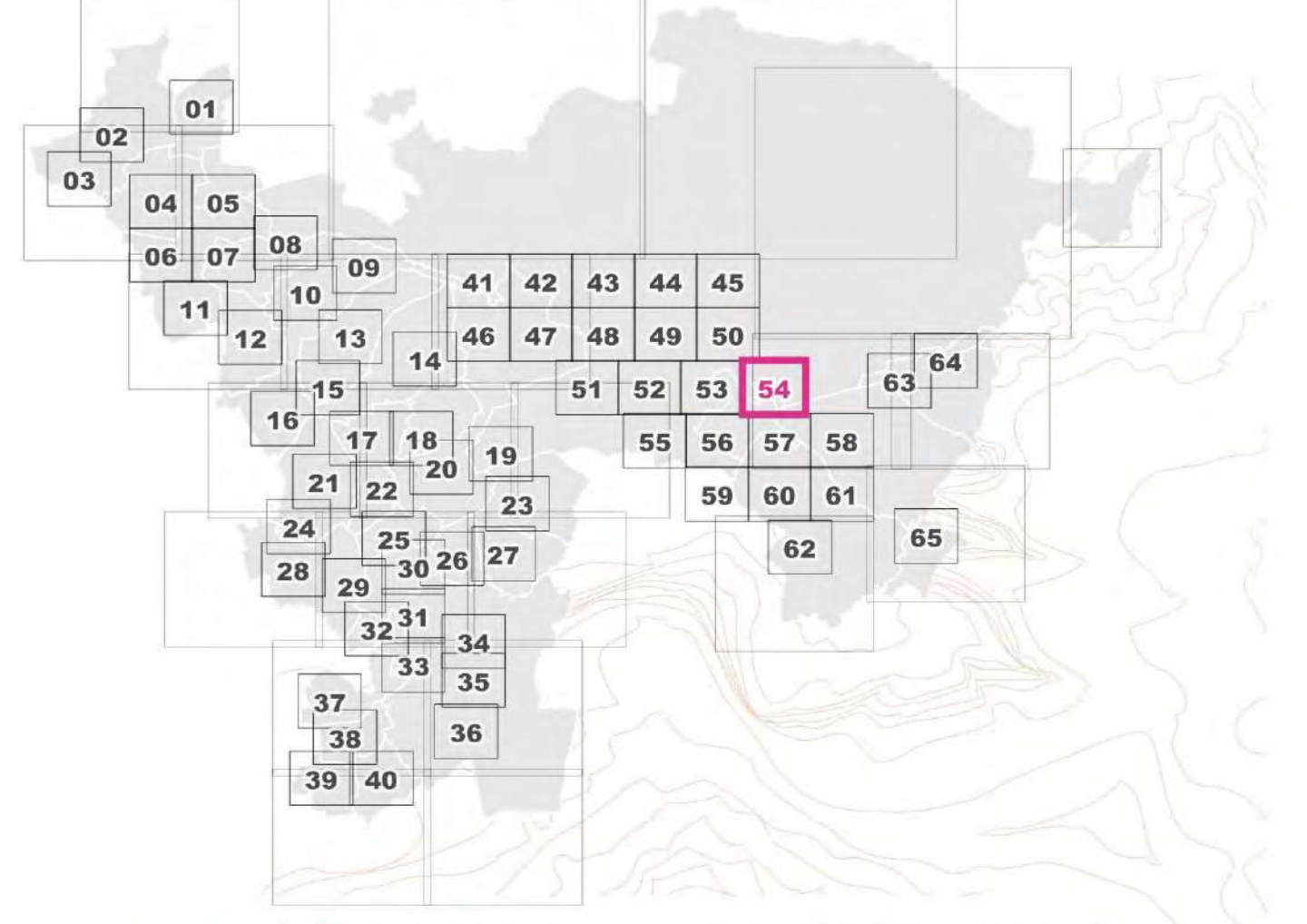
PLUi Arrêté
 06 Janvier 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES


- | | | | |
|--|--|----------------------------------|--|
| Le zonage | | Les emplacements réservés | |
| ••••• | limite de zone | | emplacement réservé |
| UBa
7mET | désignation de la zone | | numéro d'opération |
| Les prescriptions | | Les informations | |
| | bâtiment de valeur patrimoniale | | élément de paysage à préserver |
| | bâtiment remarquable de type 1 | | alignement arbre |
| | bâtiment remarquable de type 2 | | cortège végétal à conserver |
| | bâtiment remarquable de type 3 | | marge de reculement |
| | secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | | ligne de construction |
| | ensemble urbain cohérent | | façade remarquable |
| | autre secteur de mixité sociale | | clôture soumise à dispositions particulières |
| | périmètre d'attente de projet d'aménagement global | | mur de clôture et porche remarquable |
| | secteur d'entrée de vieux village | | linéaire commercial et de service |
| | espace boisé classé | | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| | espace planté à conserver ou à créer | | élément paysager à protéger |
| Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS) | | Les informations | |
| +++ | limite communale | | ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| | bâtiment | | parcelle |
| | hydrographie | | hydrographie |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 54
Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 eme



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

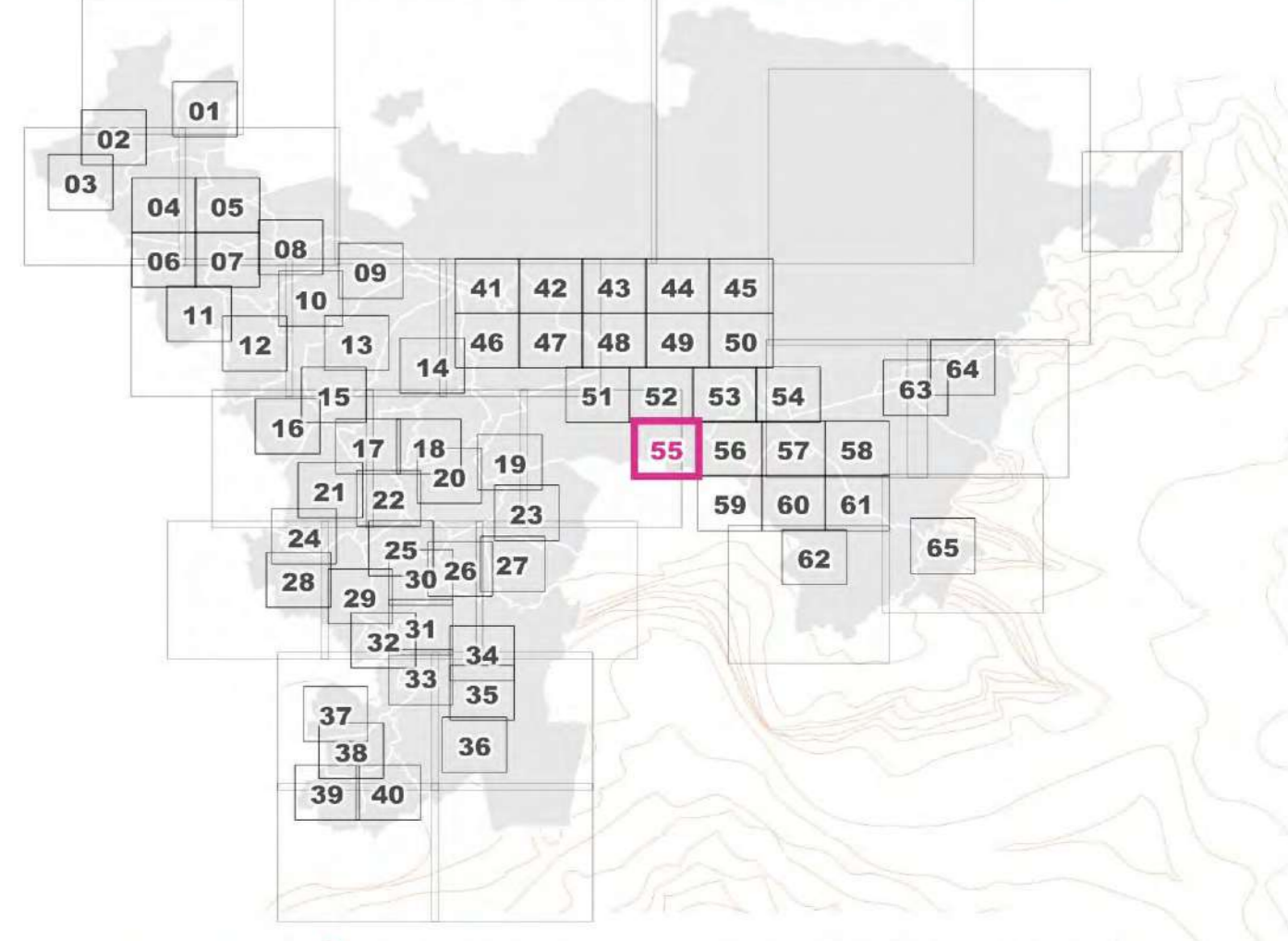
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 55
 Haguenau

PLUi Arrêté
 06 Janvier 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème